envoyé de la Nouvelle-Ecosse à la copie envoyée aux membres par le secrétaire-provincial, tandis que la copie anglaise maintenant devant la chambre est différente. Maintenant, de toutes ces versions différentes, quelle est la bonne, et où le changement a-t-il été fait ? L'importance de cette question est très grande, je crois; car si la version donnée dans ce document de la Nouvelle-Ecosse et dans la copie française est exacte, nous aurons dans le Bas-Canada le droit d'imposer pour les besoins locaux un droit d'exportation sur tous les bois, soit du Haut, soit du Bas-Canada. (Ecoutez! écoutez!) Les termes de la résolution sont clairs et déclarent que le gouvernement général n'aura pas le droit d'imposer de droits d'exportation sur les bois, mais que les gouvernements locaux l'auront.

L'Hon. M. BROWN—La copie exacte est celle qui est entre les mains de l'Ora-

TEUR, comme de raison.

L'HON. A. A. DORION—Mais il y en a deux versions:—l'une en anglais qui diffère de celle qui est en français.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD—J'ai proposé les résolutions en anglais, et s'il y a quelque différence dans la copie française, c'est une erreur de traduction.

L'Hon. A. A. DORION—Eh bien! si la copie anglaise est la bonne, le gouvernement général aura le droit d'imposer un droit d'exportation sur tous les bois, excepté sur ceux exportés du Nouveau-Brunswick, et sur tout le charbon et les autres minéraux, excepté ceux de la Nouvelle-Ecosse.

PLUSIEURS VOIX—C'est la bonne!

c'est la bonne!

M. DE NIVERVILLE - M. le Prt-SIDENT :- Comme le plus jeune député de cette hon, chambre, je devais me réserver la dernière place pour parler sur la question qui nous occupe. Très peu de jours avant l'ouverture de cette législature, je ne savais pas que j'occuperais le siége que j'occupe aujourd'hui dans cette enceinte, et que je serais appelé à voter sur la question de la confédération et à prendre part à sa discussion. Je n'ai donc pas eu le temps, comme la plupart des hon, membres qui ont parlé sur le projet soumis à cette chambre, de me préparer pour pouvoir la traiter au point de vue politique et diplomatique, et d'examiner les bases sur lesquelles elle repose. D'un autre côté, quand bien même j'aurais eu le temps de faire les études nécessaires pour faire une revue entière de ce

grand projet, je n'aurais pas fait autrement que je fais ce soir, et j'aurais laissé, comme je l'ai fait, aux membres de cette chambre plus qualifiés que moi sous le rapport des connaissances, et la discussion et l'étude des grandes questions politiques que procurent une longue vie parlementaire. laissé, dis je, à ces hon. députés le soin d'examiner la question sous les grands aspects qui la distinguent. (Ecoutez! écoutez!) En ma qualité de député du chef-lieu du district de Trois-Rivières et de Canadien-Français, je dois prendre la parole et expliquer mes vues. La position difficile dans laquelle s'est trouvé le pays pendant les quelques années qui ont précédé, -difficultés amenées par la force égale des deux partis qui se partageaient le champ politique, et qui avaient rendu impossible, aux divers gouvernements qui s'étaient succédé au pouvoir. l'administration de la chose publique, -cette position, dis-je, rendait donc nécessaire un changement capable de faire disparaître cet état de choses déplorable. Notre position ressemblait à celle de l'empire romain à la veille de sa chute. L'Union, comme l'a dit avec tant de raison l'hon. procureur-général du Bas-Canada (M. CARTIER), avait fait son temps, il fallait la changer; il fallait que la nation qui, entre les différentes populations qui habitent les provinces kritanniques du continent américain, occupe le premier rang par l'âge, l'énergie et la prospérité, donnat le branle et proposat une mesure capable de faire sortir le pays des difficultés où il se trouvait placé. Eh bien! M. le Président, le projet qui se présentait le plus naturellement était le projet de la confedération des provinces anglaises de ce continent. Les adversaires de cette mesure, qui l'ont opposée avec tant de zèle, de persévérance et de courage, n'en ayant jamais proposé d'autre, elle devait être la seule acceptable. Ce projet n'a pas eu l'effet de m'effrayer comme quelques-uns des hon. députés qui ont parlé avant moi. Après l'avoir examiné attentivement, j'en suis venu à la conclusion qu'il était praticable, et qu'on devait l'adopter. Je sais bien que le projet n'est pas parfait, car il n'y a rien de parfait dans ce bas-monde. On ne pouvait tout prendre pour le Bas-Canada et ne rien laisser au Haut-Canada et aux provinces maritimes. Il fallait nécessairement, et en justice, faire certaines concessions, puisque nous obtenions de grands avantages matériels et la conservation et la protection de nos intérêts les plus chers. Enfin, il